

PUBLIÉ LE 12/10/2020 - MIS À JOUR LE 31/03/2021

Garantir la disponibilité des antibiotiques en médecine humaine et vétérinaire tout en préservant l'environnement : une priorité gouvernementale

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ - MÉDICAMENTS

À la demande du Gouvernement français, et en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Commission européenne a accepté de financer un projet visant à proposer des solutions concrètes pour lutter contre l'indisponibilité de certains antibiotiques en France en médecine humaine et vétérinaire et à éviter les pollutions environnementales lors de leur production.

Ce projet en santé humaine, santé animale et environnement (approche «*Une seule santé* », ou « *One Health* ») **d'une durée de trois ans** démarrera en novembre 2020 et sera mené en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes françaises tant dans le secteur humain que vétérinaire et environnemental. Il est cofinancé par l'Union européenne par le biais du Programme d'appui à la réforme structurelle (PARS). La direction générale de l'appui aux réformes structurelles de la Commission européenne (DG REFORM) et l'OMS apporteront leur assistance technique au Gouvernement français *(Ministère de la Transition Écologique, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance (en lien avec le comité stratégique de la filière des industries et technologies de santé, dans son action contre l'antibiorésistance), Ministère des Solidarités et de la Santé, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), Agence nationale du médicament vétérinaire (ANSES/ANMV))*.

L'indisponibilité de médicaments essentiels est devenue une préoccupation majeure en France et dans le monde au cours des dernières années, problème aggravé et mis en lumière pendant la pandémie de COVID-19. Les antibiotiques, pourtant l'un des piliers de la médecine, sont particulièrement touchés par les questions de pénurie ou manque de disponibilité, en particulier les antibiotiques dont le brevet est tombé dans le domaine public, que ce soit en médecine humaine ou vétérinaire. Ce phénomène est dû à de multiples facteurs, souvent combinés, liés par exemple à la complexité de la chaîne de production et du circuit d'approvisionnement ou au maintien de l'autorisation de mise sur le marché. L'indisponibilité de certains antibiotiques a de graves conséquences : quand un antibiotique essentiel n'est plus disponible, les professionnels de la santé humaine et animale doivent souvent utiliser des antibiotiques de deuxième intention, qui sont parfois moins efficaces, plus toxiques, ou à risque plus élevé d'antibiorésistance.

Les avancées de ce projet ambitieux seront régulièrement partagées, notamment avec l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne, pour contribuer aux réflexions internationales sur ce sujet d'importance mondiale.

L'action de ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre :

- De la feuille de route interministérielle de maîtrise de l'antibiorésistance publiée le 21 novembre 2016, et plus précisément des actions suivantes :

- Action 24 : « **Préserver l'efficacité de l'arsenal thérapeutique** en mettant en place des incitations visant à maintenir les anciens antibiotiques sur le marché »
- Action 37 : « **Sensibiliser au niveau européen** afin de créer un cadre spécifique dédié au développement de produits maîtrisant la résistance antimicrobienne »
- Action 40 : « **Développer la surveillance de l'émergence et de la diffusion de l'antibiorésistance** (Homme, animal et environnement) **dans les pays à faible revenu** , en collaboration avec l'OMS et l'OIE et en s'appuyant sur des réseaux existants »,

- De la Feuille de route nationale 2019-2022 sur les pénuries de médicaments du Ministère des Solidarités et de la Santé,
- Du plan français Ecoantibio 2 du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : « Maintenir l'offre thérapeutique en antibiotiques » (action 16),
- Du programme prioritaire de recherche sur l'antibiorésistance mis en place à l'instigation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Ministère des Solidarités et de la Santé, et du Secrétariat Général pour l'Investissement.

La France mène ainsi une politique en pointe de lutte contre l'antibiorésistance, visant notamment à réduire la consommation globale d'antibiotiques. Une large prescription d'antibiotiques chez l'humain et chez l'animal, autant à titre curatif que préventif, est susceptible d'entraîner l'émergence de résistances bactériennes par le biais de mécanismes qui se transmettent par l'environnement ou l'alimentation, vers l'homme ou l'animal. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a par exemple mis en œuvre ces dernières années avec succès le plan pluriannuel **« Ecoantibio » pour diminuer l'usage des antibiotiques en médecine vétérinaire, avec le développement d'alternatives et le renforcement de bonnes pratiques (-39 % d'antibiotiques vétérinaires pour le 1er plan Ecoantibio, 2012-2016).**

CONTACTS PRESSE

- **Ministère des Solidarités et de la Santé**
  presse-dgs@sante.gouv.fr - Tel : 01 40 56 84 00
- **Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation**
  presse-mesri@recherche.gouv.fr - Tel : 01 55 55 99 12 / 86 90
- **Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**
  ministere.presse@agriculture.gouv.fr - Tel : 01 49 55 60 11
- **ANSM**
  presse@ansm.sante.fr
- **Anses**
  presse@anses.fr - Tél : 01 49 77 22 26 / 01 49 77 13 77